



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le vingt-neuf août deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au Domaine de la Seigneurie – Impasse de l'Echevin, par dérogation à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales et en application de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, en session ordinaire.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FEIN, 1^{er} adjoint (représentant Mme Jocelyne VANDENBERGUE), Mme Fanny FROGER, 2^{ème} adjointe (représentant Mme Odile BEAUPÉRIN), Mme Angélique PINEAU, 4^{ème} adjointe, M. Bernard BROCHARD, M. Christophe RICHARD (représentant M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint), Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Sophie ÉMAURÉ, M. Philippe ALLAIN (représentant M. Richard BIRAUD) et Mme Sophie CHAMPION.

Étaient excusés : M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint (représenté par M. Christophe RICHARD) Mme Jocelyne VANDENBERGUE (représentée par Monsieur Régis FREIN), Mme Odile BEAUPÉRIN (représentée par Mme Fanny FROGER), M. Richard BIRAUD (représenté par M. Philippe ALLAIN).

Secrétaire de séance : Mme Sophie ÉMAURÉ

La séance est ouverte à 20h 35

En ouverture de conseil, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Créance irrécouvrable – Admission en non-valeur (VI – B)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

I – Approbation du PV de la séance du 16 juillet 2020

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020.

II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie -

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 – **Certificat d'urbanisme**

• **Délivrance, le 05/08/2020, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.20.C0009** pour un immeuble situé 9 rue du Breuil Lambert, cadastré section AA n° 244, d'une superficie de 583 m², situé en zone Ub du PLU.

• **Délivrance, le 06/08/2020, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.20.C0010** pour un immeuble situé 6 rue du Grain d'Orge (ZAC

de Guignefolle), cadastré section AH n° 217, d'une superficie de 200 m², situé en zone Ubc du PLU.

- **Délivrance, le 07/08/2020, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.20.C0011** pour un immeuble situé 58 rue du Grain d'Orge (ZAC de Guignefolle), cadastré section AE n° 45, d'une superficie de 700 m², situé en zone Ubc du PLU.

- **Délivrance, le 21/08/2020, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.20.C0012** pour un immeuble situé 48 rue du Grain d'Orge (ZAC de Guignefolle), cadastré section AE n° 80, d'une superficie de 414 m², situé en zone Ubc du PLU.

- **Délivrance, le 21/08/2020, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.20.C0013** pour un immeuble situé 50 rue du Grain d'Orge (ZAC de Guignefolle), cadastré section AE n° 81, d'une superficie de 414 m², situé en zone Ubc du PLU.

2 – Autorisation de travaux

- **Dépôt le 28/07/2020, d'une demande d'Autorisation de Travaux** pour le réaménagement d'une salle d'exposition de l'Espace Culturel de la Boissonnière en un accueil périscolaire (surface de plancher après travaux : 384 m²).

3 – Permis de construire

- **Demande n° 049.231.20.C0005 déposée le 10 juillet 2020** par Monsieur Xavier BARBEAU, pour la construction de 2 préaux en extension latérale d'un bâtiment de stockage agricole existant, chacun d'une superficie de 29,15 m², au lieudit « La haute Moncellière ».

4 – Déclaration préalable

- **Demande n° 049.231.20.C0024 déposée 1^{er} septembre 2020** par Monsieur Romuald DABIN, demeurant 8 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », pour la construction d'un mur de clôture en façade de sa maison.

5 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibérations des 26 mai et 16 juillet 2020), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
9 rue du Breuil Lambert	AA n° 244	04/2020 du 06/08/2020
56 rue du Grain d'Orge	AE n° 45	05/2020 du 07/08/2020
6 rue du Grain d'Orge	AH n° 217	06/2020 du 13/08/2020
48 rue du Grain d'Orge	AE n° 80	07/2020 du 21/08/2020
50 rue du Grain d'Orge	AE n° 81	08/2020 du 21/08/2020
11 Passage du Boisseau	AE n° 68	09/2020 du 21/08/2020

B) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Communication des membres retenus par la Direction Départementale des Finances Publiques

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 juillet 2020, le conseil municipal avait approuvé la liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directes (CCID).

Par courrier du 30 juillet 2020, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Maine et Loire, a fait connaître à Monsieur le Maire la liste des 12 membres, titulaires et suppléants, qui composeront officiellement cette Commission, qui s'établit comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. SUPIOT Louis-Marie	M. LUMINEAU Véronique
M. FRADET Etienne	M. MAUPPIN Marc
M. PERRIDY Michel	M. GAUDICHEAU Jean-Claude
Mme SERRIE Noëlle	Mme PIOU Céline
M. DELAUNAY Patrice	M. JOUSSET Etienne
M. AUGER Didier	M. BIRAUD Richard

Il revient désormais à Monsieur le Maire, président de droit de la CCID, d'en informer chacun des membres.

C) Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) – Travaux de réparation d'éclairage public – Versement d'un fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune, adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML), confie à ce dernier les opérations de dépannage et de réparation de son réseau d'éclairage public.

Ces opérations donnent lieu au versement d'un fonds de concours dont les modalités sont fixées par Règlement Financier du 26 avril 2016, complété par délibérations du Comité Syndical du SIEML des 25 avril et 19 décembre 2017.

Le versement dont il s'agit s'établit comme suit :

N° de commande	Libellé	Montant NET des travaux	Taux Fonds de concours	Montant NET Fonds de concours
EP 231-19-69	Remplacement d'un projecteur dans le puits de l'Espace Culturel de la Boissonnière Point lumineux 241	209,02 €	75 %	156,77 €

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5 212-26,
Vu le Règlement Financier du 26 avril 2016 complété par délibérations du Comité Syndical du SIEML des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser au profit du SIEML le fonds de concours pour les travaux tels qu'indiqués ci-dessus, dont le montant s'établit à 156,77 € net de taxe ;

- Dit que le versement sera effectué conformément aux dispositions du Règlement Financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016, complété par délibérations du Comité Syndical des 25 avril et 19 décembre 2017.

D) Informations diverses

Monsieur Patrice DELAUNAY étant excusé, Monsieur Christophe RICHARD, conseiller municipal délégué, fait part des informations suivantes :

➤ **ZAC de Guignefolle – Etat de la commercialisation**

Au 27/08/2020, 14 lots restent à vendre (contre 18 en juillet 2020).

➤ **Chemin des Quatre Seigneurs : demande d'ouverture sur voie publique**

Les membres de la Commission, réunis le 2 septembre, ont formulé un avis favorable.

➤ **Entrée d'agglomération**

Des aménagements, destinés à sécuriser la circulation piétonne, vont être réalisés à l'entrée de la rue du Grain d'Orge/Chemin de Guignefolle. Ils consisteront à créer, en contre-allée, un cheminement doux. Les travaux, confiés à l'entreprise BOUCHET de Vezins, s'élèvent à 2961,70 € HT. Quant à la signalisation, acquise auprès de la société NADIA, elle s'établirait à un coût de 617,27 € HT

➤ **Route départementale n° 960 – Retour à la vitesse à 90km/h**

➤ **Quartier des Poteries**

Les membres de la Commission se sont penchés sur des aménagements à réaliser dans la traversée de ce lieudit afin de réduire la vitesse des véhicules, jugée excessive par les riverains. La voie dont il s'agit étant classée communautaire (le gestionnaire en étant l'Agglomération du Choletais), la réflexion à engager devra se faire en concertation avec elle et, le cas échéant, avec les communes limitrophes.

➤ **Extinction de l'éclairage public**

Des propositions ont été faites en réunion de Commission avec l'instauration d'une période estivale qui irait du 1^{er} juin au 15 août, une modification des plages horaires (23h 00 à 6h 30 au lieu de 23h 30 à 6h 00), un maintien d'un éclairage permanent durant les nuits de samedi à dimanche. Il conviendra de faire valider ces propositions au SIEMML, en sa qualité de gestionnaire des réseaux d'éclairage public.

➤ **Cavernes**

Le devis relatif à l'installation de nouvelles cavernes, dans le cimetière communale, va être validé. La prestation, confiée aux Pompes Funèbres Bidet de Maulévrier, s'élève à 1 152,08 € HT.

III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale

A) Conservatoire du Choletais – Interventions Musicales en Milieu Scolaire 2020/2021

Madame Fanny FROGER, adjointe, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuaillé, depuis plusieurs années, a noué un partenariat avec le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais en lien avec les écoles.

Plus précisément, ce partenariat consiste en des cours d'éducation musicale, dispensés dans les deux écoles de Nuaillé, construits autour d'un projet pédagogique présenté par leurs soins.

Pour cette nouvelle saison, les demandes déposées s'établissaient de la manière suivante :

- pour l'école privée « Ange Gardien » : 1 heure hebdomadaire pour les classes de CE1 à CM2 autour du thème « *Tour du monde musical* »

- pour l'école publique de la Vallonnerie : 1 heure hebdomadaire pour les classes CE1/CE2, autour du thème « *L'éloge de la lenteur dans la musique* ».

Examinés successivement par une Commission Technique et une Commission Délibérative, ils ont reçu, tous deux, un avis favorable.

Ces interventions musicales s'effectueront sur le temps scolaire, avec le concours d'un ou plusieurs enseignants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais, selon une fréquence hebdomadaire de deux heures. Pour l'année scolaire 2020/2021, l'Agglomération du Choletais a fixé le taux horaire à 55 € sur la base de 33 semaines, soit un total de 1 815,00 € pour 1 heure d'intervention hebdomadaire (salaires et charges sociales comprises). La dépense salariale pour les 2 heures hebdomadaires de cours s'élèvera à 3 630,00 € sur la période concernée. Il y aura lieu d'y ajouter le remboursement des frais de déplacement des enseignants.

Une convention, dont Mme FROGER précise les principaux termes, vient fixer les modalités de reconduction de ce partenariat.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à passer entre la commune de Nuillé et l'Agglomération du Choletais pour l'intervention, dans les écoles privée et publique de la commune et au titre de l'année scolaire 2020/2021, d'enseignants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais ;

- Précise que ces interventions musicales s'effectueront à raison d'un volume horaire hebdomadaire de 2 heures dont le coût annuel s'établit à 3 630,00 €, auquel s'ajoutera le remboursement des frais de déplacement des enseignants ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier ;

- Rappelle que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal.

B) Informations diverses

➤ Manifestations

En raison des incertitudes liées à l'épidémie du coronavirus, il est décidé, par précaution, d'annuler certaines manifestations qui étaient proposées par la commune à cette époque de l'année : Balade du Patrimoine, Repas des Aînés (en remplacement duquel serait organisée une distribution, en porte à porte, de confiseries).

➤ Echos de Nuillé

La confection du N° de rentrée est lancée. En revanche, sa distribution est décalée d'une semaine, désormais prévue le 24 septembre.

➤ Rencontre écoles de Nuillé/Familles Rurales

Lors de cette rencontre, organisée en Mairie, il a été abordé, entre autres, la mise en lumière de la commune à l'occasion de Noël et le spectacle de Noël (offert par la commune), la tenue de ces deux manifestations étant toutefois subordonnée au contexte sanitaire lié au covid-19.

IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale

A) Espace de la Boissonnière – Aménagement d'un accueil périscolaire – Point d'étape

Monsieur Régis FREIN fait part à l'assemblée de l'état d'avancement du projet d'aménagement d'un accueil périscolaire à l'Espace Culturel de la Boissonnière.

La demande d'Autorisation de Travaux (AT) a été conjointement transmise le 28 juillet dernier aux Services de la DDT 49 pour ce qui concerne l'accessibilité et au SDIS 49 Pour ce qui concerne la sécurité/incendie. La réunion de la Commission de l'arrondissement de Cholet, qui se tient en Sous-Préfecture, est fixée au mercredi 9 septembre prochain.

En parallèle, un certain nombre d'entreprises a été approché pour établir les premiers devis sur un marché, lequel, rappelle Monsieur FREIN, sera composé de 7 lots.

L'estimatif initial avait porté l'enveloppe prévisionnelle aux alentours de 30 000 € HT mais les premiers devis produits seraient de nature à ramener le marché à un montant avoisinant les 17 000 € HT.

Comme il s'agit-là d'un dossier urgent, compte-tenu de la date-butoir imposée par la PMI (31 décembre 2020), le choix des entreprises retenues et le lancement des travaux devront être réalisés dans les meilleurs délais.

B) Salle de la Vallonnerie – Avenants au marché de travaux

1 - Lot n° 1 – Terrassement /VRD /Aménagements extérieurs – Avenant n° 2

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 09 décembre 2019, a approuvé la passation des marchés relatifs aux travaux de rénovation thermique, architecturale et d'accessibilité de la Salle de la Vallonnerie.

Depuis la reprise du chantier – momentanément interrompu lors du confinement sanitaire- certains ajustements techniques se sont avérés nécessaires. Ils concernent le lot n° 1 (Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs), attribué à la SARL Bouchet Francis & Fils – 49340 VEZINS, pour un montant HT de 42 504,00 € (51 004,80 € TTC).

Leur incidence technique et financière s'établit comme suit :

Lot n° 1 Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs Titulaire SARL BOUCHET Francis & Fils	Montant TTC
Montant initial du marché	51 004,80 €
Montant du marché après avenant n°1 (prolongation des délais d'exécution)	51 004,80 €
Avenant n° 2	
- Terrassement et pose fourreau PVC pour dévoiement réseau électrique, soit une plus-value de 2 028,80 € HT, soit TTC :	2 434,56 €
- Terrassement et pose fourreau pour alimentation coffre ENEDIS, soit une plus-value de 588,75 € HT, soit TTC :	706,50 €
- Pose d'une chambre et création d'un regard destinés à la fibre optique, soit une plus-value de 771,00 € HT, soit TTC :	925,20 €
- Réalisation d'une bande d'éveil à la vigilance, soit une plus-value de 850,00 € HT	1 020,00 €
- Modification sur fournitures de fourreaux PVC et sur plantations, soit une moins-value totale de 1 764,75 € HT, soit TTC :	- 2 117,70 €
SOIT, au TOTAL, une plus-value TTC	2 968,56 €
Montant TTC du marché après avenant n° 2	53 973,36 €

Cet avenant représente une augmentation de 5,82 % par rapport au montant initial du marché.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la passation de cet avenant n° 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la passation d'un avenant n° 2 avec la SARL BOUCHET Francis & Fils (Lot n° 1) relatif aux travaux de rénovation thermique, architecturale et d'accessibilité de la Salle de la Vallonnerie, relatif à une modification financière du marché initial à hauteur de 2 968,56 € TTC, ayant pour effet de porter le montant du marché de travaux de 51 004,80 € TTC 53 973,36 € TTC ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document et pièce s'y rapportant ;

- **Dit que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal (Opération 137).**

2 - Lot n° 5 – Menuiseries Intérieures Bois – Avenant n° 2

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 09 décembre 2019, a approuvé la passation des marchés relatifs aux travaux de rénovation thermique, architecturale et d'accessibilité de la Salle de la Vallonnerie.

Depuis la reprise du chantier – momentanément interrompu lors du confirmement sanitaire- certains ajustements techniques se sont avérés nécessaires. Ils concernent le lot n° 5 (Menuiseries Intérieures Bois), attribué à la SAR BATIBOIS – 49360 Maulévrier, pour un montant HT de 18 165,00 € (21 798,00 € TTC).

Leur incidence technique et financière s'établit comme suit :

Lot n° 5 Menuiseries Intérieures Bois Titulaire SARL BATIBOIS	Montant TTC
Montant initial du marché	21 798,00 €
Montant du marché après avenant n°1 (prolongation des délais d'exécution)	21 798,00 €
Avenant n° 2	
- Moins-value sur bloc-porte et huisseries de 180,00 € HT, soit TTC	- 216,00
- Plus-value sur bas de porte inox de 440,00 € HT, soit TTC	528,00
- Plus-value sur plan de travail et banque accueil de 2 980,00 HT, soit TTC	3 576,00
SOIT, sur l'ensemble, une plus-value TTC	3 888,00 €
Montant TTC du marché après avenant n° 2	25 686,00 €

Cet avenant représente une augmentation de 17,84 % par rapport au montant initial du marché.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la passation de cet avenant n° 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la passation d'un avenant n° 2 avec la SARL BATIBOIS (Lot n° 5) relatif aux travaux de rénovation thermique, architecturale et d'accessibilité de la Salle de la Vallonnerie, relatif à une modification financière du marché initial à hauteur de 3 888,00 € TTC, ayant pour effet de porter le montant du marché de travaux de 21 798,00 € TTC à 25 686,00 € TTC ;**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document et pièce s'y rapportant ;**

- **Dit que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal (Opération 137).**

C) Informations diverses

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe l'assemblée des points suivants :

➤ **Travaux de rénovation de la Salle de la Vallonnerie – Etat d'avancement**

➤ **Installation d'un accueil périscolaire à la Boissonnière**

Après études, le programme de travaux serait composé de 6 lots avec une enveloppe prévisionnelle estimée à 17 000 € (l'estimation précédente s'établissait à 30 000 € HT). Le dossier d'Autorisation de Travaux a été adressé aux 2 instances en charge de son

instruction, pour une validation (avec ou sans prescriptions) par la Commission d'arrondissement le 9 septembre prochain.

➤ **Vestiaires football**

Après le diagnostic amiante, il conviendra de réaliser les travaux de désamiantage (dépose de la toiture actuelle et pose d'une nouvelle toiture aux normes). Deux entreprises ont été mises en concurrence, le choix étant à valider rapidement.

V – Vie associative – Jeunesse et Sports

Madame Angélique PINEAU, adjointe, informe l'assemblée des points suivants :

➤ **Rencontre écoles/Familles Rurales**

Restitution de cette rencontre qui a eu lieu aujourd'hui, en Mairie. Les principaux points à retenir :

- Effectifs scolaires à la rentrée 2020 :

	MATERNELLES				ELEMENTAIRES					TOTAL
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
ECOLE PUBLIQUE	29			21	22		25		97	
ECOLE PRIVEE	5	3	13	5	5	6	7	8	5	57

- Projets et actions pédagogiques pour l'année 2020/2021

- Spectacle de Noël : pour l'édition 2020, le choix sera effectué par l'école publique

- Kermesse et fête de fin d'année : 12 juin 2021 pour l'école Ange Gardien et 19 juin pour l'école de la Vallonnerie.

- Familles Rurales : inscriptions en hausse, notamment pour l'accueil périscolaire du soir pour les enfants de l'école privée ; nombre de repas servis équivalent à celui de l'an passé (= 89), avec 2 services.

De son côté, Monsieur Sébastien BRÉGEON, conseiller délégué, fait part du lancement de la réflexion sur la municipalisation des activités « Enfance », gérées jusque -là par l'association Familles Rurales. Un comité de pilotage et un groupe de travail seront mis en place, avec un échéancier de réunions sur l'année 2020/2021. Par ailleurs, la commande d'un nouveau panneau basket a été validé cet été, auprès de la société Intersports, qui sera implanté au Domaine Sportif de la Roche Combrée. Cet équipement viendra en remplacement de ceux installés à la Vallonnerie, appelés à être démontés à l'issue des travaux de rénovation de la Salle de la Vallonnerie.

VI – Divers

A) Créance irrécouvrable – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Cholet, comptable de la commune, demande d'admettre en non-valeur le titre ci-après indiqué, après avoir épuisé les procédures de recouvrement (poursuites sans effet) :

N° du Titre	Date	Montant	Objet de la créance
16	05/02/2014	42,00 €	Encart publicitaire Bulletin Annuel 2014

En considération du montant du titre dont il s'agit et de l'impossibilité pour le comptable public, malgré toutes les diligences effectuées, d'en obtenir le recouvrement, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable ci-dessus indiquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur la créance irrécouvrable telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus ;

- Précise que cette admission se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65 - article 6541 ;

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

B) Finances locales – Présentation des grands principes et de la situation communale

Il est remis à chaque membre du conseil municipal, un dossier présentant, d'une part, les grands principes budgétaires issus de la comptabilité M14 et d'autre part, la situation financière de la commune de Nuailly.

Ce document de synthèse a pour principale vocation de familiariser les élus municipaux avec les termes et les mécanismes régissant l'activité comptable de la collectivité. Bien évidemment, les élus sont invités à faire part de tout questionnement sur un ou plusieurs points qui mériteraient un complément d'explication.

Monsieur le Maire tient à ce que ce document accompagne les élus tout au long de leur mandature afin de mieux peser et cerner les enjeux financiers des projets entérinés.

VII – Informations communales et intercommunales

➤ Agence Postale Communale – Modification des horaires

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 05*

Prochaine séance

**Vendredi 09 octobre 2020, à 20h 30
Domaine de la Seigneurie**

Le secrétaire de séance

Mme Sophie ÉMAURÉ

Les membres présents à la séance

M. PIET	M. FREIN	Mme FROGER	Mme PINEAU	M. BROCHARD

M. RICHARD	Mme PELÉ	M. BRÉGEON	M. ALLAIN	Mme CHAMPION

